

Aux Constituantes et Constituants

Fribourg, le 5 février 2003

Convocation

Madame la Constituante, Monsieur le Constituant,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à la

session de février de la Constituante

qui aura lieu les

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- mardi 18 février 2003 à 14 h- mercredi 19 février 2003 à 14 h- jeudi 20 février 2003 à 8 h 30 et à 14 h- vendredi 21 février 2003 à 8 h 30 |
|---|

en l'Hôtel Cantonal à Fribourg.

L'ordre du jour sera le suivant :

Mardi 18 février :

- 1) Ouverture de la session
- 2) Assermentation
- 3) Communications
- 4) Election d'un-e scrutateur-trice-suppléant-e en remplacement de Mme Pascale de Techtermann, démissionnaire
- 5) Suite de la lecture 1 de l'avant-projet de Constitution : articles 69 à 82

Mercredi 19 février :

- 1) Communications
- 2) Suite de la lecture 1: articles 83 à 93

Jeudi 20 février :

- 1) Communications
- 2) Suite de la lecture 1 : articles 44 à 56 et 94 à 104

Vendredi 21 février :

- 1) Communications
- 2) Suite de la lecture 1 : articles 105 à 119
- 3) Clôture de la session

Cet ordre du jour correspond au programme général de la 1^{re} lecture que vous avez reçu au début janvier.

Nous vous rappelons que les séances de l'après-midi sont *open end*, c'est-à-dire qu'elles ne s'achèvent qu'une fois épuisée la partie obligatoire de l'ordre du jour, fixée par le Bureau. Si l'ordre du jour est épuisé plus tôt que prévu, les débats peuvent se poursuivre avec les objets au programme de la séance suivante.

En nous réjouissant de vous retrouver toutes et tous dans deux semaines, nous vous prions de croire, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Président :

Christian Levrat

Le Secrétaire général :

Antoine Geinoz